



Quels sont mes droits face à un pervers

Par **Celyne**, le **16/05/2015** à **00:10**

Bonjour,

Je suis séparée de mon conjoint depuis environ 1 an 1/2.

En résumé ce dernier m'a repris les clés de la maison (achetée en commun), m'interdit l'accès de celle ci, refuse de me restituer mes affaires, m'a volé la voiture devant mon lieu de travail (il avait un double), a vidé le compte commun, m'a suivi dans mes déplacements, m'insulte et me dénigre devant nos enfants et se sert d'eux pour me faire passer des messages.

j'ai voulu porter plainte pour la voiture, refus de la part de la police et de la gendarmerie (pas de vol entre conjoints car la carte grise est aux 2 noms), pire, il aurait soit disant pu porter plainte contre moi pour plainte abusive...

Concernant la maison, il paraît que je ne peux pas forcer l'ouverture des portes par un huissier ou autre car, même si je suis propriétaire de cette maison, je peux justifier d'un autre domicile.

Sachez également que, dans mon environnement professionnel, j'ai pu montrer les nombreux mails d'insultes et menaces reçus par mon ex à un médecin psychiatre, celui ci l'a diagnostiqué pervers narcissique manipulateur.

Aujourd'hui je ne sais plus quoi faire pour faire valoir mes droits. pouvez vous m'aider ?

Avec mes remerciements

Par **cocotte1003**, le **16/05/2015** à **08:01**

Bonjour, il faut très sérieusement envisager de divorce en prenant chacun un avocat. Le titre de propriété d'un véhicule c'est la facture d'achat, la carte grise n'est qu'un titre de circulation, vous pouvez donc porter plainte pour vol si la facture est à votre seule nom sinon il faudra attendre que le juge prenne une décision lors du divorce. Pour la maison, c'est pareil, vous avez autant de droits que luidessus si vous l'avez acheté ensemble = titre de propriété uniquement, s'ils vous refuse l'accès, faites le constater et vous demanderez des indemnités d'occupation s'ils l'habite seul, cordialement